

Sujets et modalités

Le Printemps de l'écriture 2018 invite élèves et enseignants à écrire autour de la thématique « *Par hasard* ». Nous vous engageons à lire les informations suivantes avant de prendre connaissance des sujets.

Remarques générales :

La production sera collective pour les classes du premier degré.

La production sera collective ou individuelle pour le second degré et le supérieur.

Par collectif, on entend un groupe de trois élèves et plus.

Les sujets de la catégorie langues et cultures du Rhin supérieur sont destinés aux classes d'allemand extensif du premier degré, aux classes bilingues ou à toutes classes d'allemand du second degré.

NOUVEAUTE : Ecriture à 2 classes

Le sujet spécifique « écriture à 2 classes » est supprimé, les classes souhaitant participer à 2 peuvent choisir entre les différents sujets proposés.

L'écriture à deux classes peut être pratiquée de la classe de petite section de maternelle aux classes de post-bac. Tout partenariat est possible (niveau/degré similaire ou différent).

Le partenariat est également encouragé dans la catégorie langues et cultures du Rhin supérieur, avec des classes de langue allemande d'Allemagne, de Suisse ou d'Autriche.

Remarques pour les collègues de l'ASH :

Le concours s'adresse à tous les élèves. Vous pouvez inscrire librement votre classe dans l'un des cycles : maternelle, cycle 2, cycle 3 (CM1, CM2, 6ème), 5ème - 4ème-3ème selon les projets et les besoins éducatifs particuliers des élèves.

Les productions ULIS-école sont à déposer à la circonscription dont dépend l'école, les productions ULIS-collège et ITEP sont envoyées à la circonscription ASH du département concerné si la classe a choisi un sujet du 1^{er} degré, à la Délégation Académique à l'Action Culturelle (Rectorat) si la classe a choisi un sujet du 2^d degré.

Remarques pour les collègues enseignant le français langue étrangère dans l'Académie de Strasbourg :

Le concours s'adresse à tous les élèves étudiant le français langue étrangère en classe d'UPEAA ou dans tous les autres établissements de l'Académie de Strasbourg. Vous pouvez choisir librement un sujet parmi les catégories premier ou second degré. Un prix français langue étrangère sera remis pour chaque degré tous sujets confondus.

Remarques pour les collègues enseignant le français langue étrangère dans les Alliances françaises ou Instituts français à l'étranger, Suisse Romande :

Le concours s'adresse à tous les étudiants des Alliances françaises ou Instituts français à l'étranger. Vous choisirez un sujet dans la catégorie "Sujets du second degré". Un prix spécial français langue étrangère sera remis aux étudiants de l'Alliance française ou de l'Institut français à l'étranger.

Modalités pratiques :

IMPORTANT: aucune pré-inscription n'est nécessaire.

Le bulletin de participation sera obligatoirement saisi en ligne sur le [site officiel du Printemps de l'écriture](#) et la production sera accompagnée d'un bordereau d'envoi téléchargeable.

La saisie sera possible **jusqu'au 15 mars 2019.**

1. Identification des travaux

Le bordereau d'envoi téléchargeable sera à joindre à toute production.

Le nom de l'établissement ou de l'école et le nom du professeur ne doivent pas apparaître sur la production (couverture ou texte) ou sur le dossier photo présentant la production.

2. Envoi des travaux

Les travaux doivent impérativement parvenir **avant le 15 mars 2019** :

- Pour le premier degré (et ULIS-écoles), aux IEN dans les circonscriptions de rattachement de la classe du premier degré.

- Pour le second degré à la Délégation Académique à l'Action Culturelle – Barbara Foltzer et Geoffrey Pagliarella – 6 rue de la Toussaint - 67975 Strasbourg Cedex 9 –France ;

- Pour les classes relevant de l'ASH (ULIS-collège et ITEP), à la circonscription ASH du département concerné si la classe a choisi un sujet du 1^{er} degré, à la Délégation Académique à l'Action Culturelle (voir ci-dessus) si la classe a choisi un sujet du 2^d degré.

- Pour les productions écrites à deux classes impliquant au moins une classe du premier degré, aux IEN dans les circonscriptions de rattachement de la classe du premier degré.

Les enseignants qui le souhaitent pourront joindre un descriptif de leur démarche pédagogique et des conditions de réalisation de leur projet **en veillant à conserver l'anonymat.**

Les travaux primés pourront faire l'objet d'une publication en ligne sur les sites du concours (site académique et site hébergé par Canopé).

Seules les productions primées devront faire l'objet d'une autorisation de diffusion. Les informations parviendront directement aux personnes concernées, en temps utile.

3. Sélection des travaux

- **Pour le premier degré et les productions écrites à deux classes impliquant une classe du premier degré :**

Une commission de circonscription se réunira pour réaliser une première sélection à partir des critères mentionnés pour chaque sujet d'écriture.

Les productions sélectionnées dans les 36 circonscriptions d'Alsace seront soumises au Grand Jury académique composé d'enseignants, d'inspecteurs, de bibliothécaires, d'auteurs, d'illustrateurs, d'éditeurs...

- **Pour le second degré :**

Des jurys de lecteurs sélectionneront les meilleures productions. Les caractéristiques propres à chaque type d'écrit seront retenues comme critères de sélection. Ces jurys renverront les productions début mai. Les travaux présélectionnés seront soumis au Grand Jury composé d'enseignants, d'inspecteurs, de bibliothécaires, de libraires, d'auteurs, d'illustrateurs, d'éditeurs...

4. Prix

Le Grand Jury se tiendra le 15 mai 2019 et sélectionnera les prix académiques.

Il y aura jusqu'à trois prix académique par catégorie.

Si le corpus examiné par le Grand Jury comporte moins de 5 productions dans une catégorie, un seul prix académique sera décerné.

Si le corpus examiné par le Grand Jury comporte entre 5 et 10 productions dans une catégorie, deux prix académiques seront décernés.

Si le corpus examiné par le Grand Jury comporte plus de 10 productions dans une catégorie, trois prix académiques seront décernés.

Tous les lauréats des prix académiques seront conviés à la **cérémonie de remise des prix en juin 2019**. Les prix pourront consister en bons d'achat à faire valoir dans des librairies, en entrées ou en visites offertes par nos partenaires.

Contacts

Premier degré :

- *Pour le Bas-Rhin :*

Anne MATTHAEY

Conseillère pédagogique départementale arts visuels

Direction des Services de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin,

Mobile : 06 37 05 20 32

anne.matthaey@ac-strasbourg.fr

- *Pour le Haut-Rhin :*

Information donnée à la rentrée 2019

Second degré :

Barbara Foltzer et Geoffrey Pagliarela

Chargés de mission lecture-écriture à la Délégation Académique à l'Action Culturelle

Tél. 03 88 23 39 06

barbara.foltzer@ac-strasbourg.fr

geoffrey.pagliarela@ac-strasbourg.fr

1 – ECRITURE POETIQUE

Vous constituerez un recueil poétique dont les procédés d'écriture et/ou le contenu mettent en jeu le hasard. Votre recueil présentera également, de façon ludique ou créative, un des procédés d'écriture utilisés, afin de permettre à d'autres de s'en saisir.

Consignes :

- La production est collective.
- Les procédés d'écriture choisis impliquant le hasard peuvent relever par exemple du tirage au sort, de l'assemblage aléatoire de vers, du principe des cadavres exquis, etc.
- Les formes poétiques doivent être variées : liste ou inventaire, poème à choix multiples, calligramme, sonnet, haïku, prose poétique... ou toute forme à inventer.
- Une production numérique est possible (format PDF, JPEG, PPT, MP3, MP4 sur support USB ou CD-ROM...) à condition de fournir également une version dactylographiée.
- Ses dimensions finales n'excèdent pas le format A3. Le format maximal des productions présentées ne pourra dépasser 29,7 cm (largeur) × 42 cm (longueur) × 20 cm (hauteur). Au-delà de ce format, une version numérisée sera transmise.
- La participation peut s'effectuer à une ou deux classes.

2 – ECRITURE NARRATIVE

Vous écrirez une histoire dans laquelle le hasard intervient de façon déterminante.

Consignes :

- La production est collective.
- Elle fait référence à au moins trois œuvres (tous domaines artistiques confondus). Ces références peuvent être explicitement intégrées au texte produit ou l'inspirer de façon plus lointaine.
- En annexe de l'histoire, un texte **rédigé par les élèves**, présente en quelques lignes les œuvres qui auront nourries la production.
- Une production numérique est possible (format PDF, JPEG, PPT, MP3, MP4 sur support USB ou CD-ROM...) à condition de fournir également une version dactylographiée.
- Ses dimensions finales n'excèdent pas le format A3. Le format maximal des productions présentées ne peut dépasser 29,7 cm (largeur) × 42 cm (longueur) × 20 cm (hauteur). Au-delà de ce format, une version numérisée est transmise.
- La participation peut s'effectuer à une ou deux classes.

3. ECRITURE JOURNALISTIQUE

Vous concevrez une page de journal consacrée au hasard. Elle devra comporter des rubriques variées.

Consignes :

- La production est collective.
- La production se présente sous la forme de deux pages A3 chacune (recto-verso ou double page).
- La diversité des rubriques est primordiale. Il pourra s'agir par exemple de brèves, de reportages, d'interviews, de faits divers, du courrier des lecteurs, de publicités, d'images, d'horoscopes, de bandes dessinées, de jeux, de mots croisés...
- La production a la forme d'un véritable journal.
- La participation peut s'effectuer à une ou deux classes.

Conseils :

- Il est possible de prendre appui sur des opérations académiques ou nationales d'Education aux médias : [Semaine de la presse à l'école](#) (suivre le lien), concours de journaux scolaires [Mediatiks](#) (suivre le lien)...
- Vous pouvez également consulter les ressources proposées par [le CLEMI](#) (suivre le lien).